

MODULE 5

PLANIFICATION PARTICIPATIVE

OBJECTIFS

Comprendre pourquoi il est utile d’impliquer les parties prenantes dans la planification et la gestion d’aires des aires marines protégées, les bénéfices qui en découlent et les exigences pour mettre en oeuvre et faciliter des processus participatifs efficaces.

THÈMES

Analyse des parties prenantes (2 heures)
Stratégies et mécanismes pour impliquer les parties prenantes (2 heures)
Gestion des conflits (2 heures)
Gestion collaborative (2 heures)

DURÉE

1 1/2 jours

Les participants seront répartis en deux ou plusieurs groupes, et chaque groupe choisira un cas d'étude (principalement les AMPs des participants) pour développer les points suivants :

- ◆ Identifier les parties prenantes dans leurs AMPs;
- ◆ Examiner comment les parties prenantes sont impliquées;
- ◆ Identifier les facteurs politiques, sociaux et culturels pour la mise en place d'un processus de planification participatif équitable ;
- ◆ Suggérer les actions spécifiques (par exemple recherche, partage d'informations, sensibilisation, mobilisation) requises pour préparer les parties prenantes à participer à un processus de planification.

Les participants présenteront leurs résultats au groupe.

Les participants prépareront une discussion de deux heures sur les sujets traités dans ce module, dont la définition de l'objectif de la discussion et les sujets à aborder, et l'identification et la préparation de termes de référence pour quatre ou cinq intervenants qui présenteraient une diversité de points de vue.

Nous recommandons la consultation des matériels suivants :

- TNC Conservation Planning Tool <http://conserveonline.org/workspaces/tnc.cpt>
- Katrina Brown, W. Neil Adger^b, Emma Tompkins^a, Peter Bacon^c, David Shim^d and Kathy Young. 2001. Trade-off analysis for marine protected area management. [Ecological Economics](#), Volume 37, Issue 3, June 2001, Pages 417-434
(http://www.sciencedirect.com/science?_ob=ArticleURL&_udi=B6VDY-433NRMK-7&_user=10&_rdoc=1&_fmt=&_orig=search&_sort=d&_view=c&_acct=C000050221&_version=1&_urlVersion=0&_userid=10&md5=57b23a11fe00c1a0e513f47b96984753)
- Renard, Y. 2004. Guidelines for Stakeholder Identification and Analysis: A Manual for Caribbean Natural Resource Managers and Planners. *CANARI Guidelines Series 5*, 36pp. <http://www.canari.org/Guidelines5.pdf>
- Rodney V. Salm, John R. Clark, Erkki Siirila. 2000. [Marine and Coastal Protected Areas: A Guide for Planners and Managers](#). 387 pages, <http://books.google.com/books?id=11R4wO0BtLYC&printsec=frontcover&sig=JFU6Amuuu3pFKRblajZV1SBJ-yw>
- Alan T. White, Ana Rosales, Anna Meneses. INCENTIVES FOR MARINE PROTECTED AREA MANAGEMENT IN THE PHILIPPINES: RATING,

INFORMATION AND USER FEES.

http://www.oneocean.org/download/db_files/incentives_for_mpa_management_in_the_philippines.pdf

- The Nature Conservancy's Conservation Action Planning Developing Strategies, Taking Action, and Measuring Success at Any Scale Overview of Basic Practices. Version: 17 June 2005, 20pp. <http://conserveonline.org/docs/2005/08/TNC%20CAP%20Basic%20Practices%20v%2017%20Jun%202005.pdf>
- New Guidelines for management planning for Ramsar sites and other wetlands. http://www.ramsar.org/key_guide_mgt_new_e.htm
- Ecoregional Conservation Planning for the Mesoamerican Reef <http://www.wwfca.org/php/macrf/> (2002)

MODULE 5	PLANIFICATION PARTICIPATIVE
THÈME 3	Analyse des parties prenantes
OBJECTIF	Comprendre l'importance d'identifier toutes les parties prenantes et d'évaluer leurs intérêts au début du processus.
IMPORTANCE	L'identification et l'analyse, au début du processus de planification et à mesure que les conditions évoluent, des intérêts de tous les groupes impactés par l'opération de gestion, aident à déterminer quels acteurs devraient participer à la gestion et de quelle façon identifier et gérer des conflits actuels ou potentiels.
DURÉE	2 heures

CONCEPTS DE BASE

PNUE/CEP Formation des formateurs pour la gestion des aires marines protégées

La réussite de toute démarche participative dépend en partie d'une identification adéquate de tous les participants potentiels. Pour déterminer qui devrait participer à la gestion et de quelle façon, il est nécessaire de faire des distinctions entre de nombreux individus, groupes et institutions (parties prenantes) utilisant les ressources naturelles et qui auront un impact sur l'opération de gestion ou seront impactés par celle-ci. **Les intérêts ou enjeux des différents acteurs ou parties prenantes diffèrent pour des raisons diverses (régimes fonciers, propriété, historique d'utilisation, modalités ou types d'usage...)**

Identification des parties prenantes

Aider les gestionnaires des ressources à :

- ◆ comprendre le niveau d'utilisation des ressources naturelles ;
- ◆ identifier les populations qui seraient particulièrement vulnérables si telle ou telle politique ou démarche de gestion était mise en œuvre ;
- ◆ identifier quelles parties prenantes il faut impliquer pour réussir la mise en œuvre d'un projet;
- ◆ identifier les zones actuelles et potentielles de conflits et de préoccupations (Krishnarayan 1998).

Si la démarche participative ne réussit pas à identifier et à impliquer certaines parties prenantes, il y aura probablement des difficultés : ceux qui sont exclus s'opposeront aux résultats, entraînant des pertes au niveau des idées, des ressources et du soutien.

Plus l'étape d'identification et d'analyse des parties prenantes est rigoureuse, plus elle sera complète et bien intégrée dans le processus de gestion car considérée comme étant appropriée. **La non-intégration de toutes les parties prenantes pourrait *in fine* affaiblir le dispositif de gestion.** Il faut tenir compte d'un certain nombre de principes importants :

- ◆ **Des différences existent parmi les groupes de parties prenantes.** Même lorsque toutes les parties prenantes ont le même objectif global (la durabilité d'une ressource naturelle), leurs objectifs, besoins et priorités peuvent être différents. Il est indispensable d'identifier de façon précise les intérêts souvent divergents des parties prenantes et d'établir qui détient ces intérêts.
- ◆ **Les groupes de parties prenantes ne sont pas homogènes.** Il peut exister à l'intérieur du même groupe, des sous-groupes ayant des points de vue et intérêts différents. De même,

les dirigeants du groupe ne représentent pas nécessairement bien les intérêts de tous les membres.

- ◆ **Toutes les parties prenantes ne s’organisent pas nécessairement en groupes officiels.** Par exemple, un groupe de parties prenantes pourrait se composer d’individus isolés ou de ménages qui utilisent la même ressource pour des activités similaires de loisir ou pour gagner de l’argent.
- ◆ **Même lorsque les parties prenantes constituent un groupe, elles n’ont pas toujours la capacité de formuler et de défendre leurs intérêts de façon efficace.**

Le processus de détermination des acteurs qui devraient participer à la gestion et des modalités de leur participation ne serait pas complet s’il consistait en la simple identification des parties concernées. Ce processus exige également l’*ANALYSE* des avantages qu’elles détiennent, **définis comme l’ensemble de leurs intérêts, droits et responsabilités pouvant être attribués à chaque partie en fonction des ressources dans l’AMP, afin de déterminer la manière la plus appropriée pour leur implication dans le processus de gestion et le degré d’implication.**

Les gestionnaires des AMP et les animateurs de processus participatifs doivent analyser les méthodes d’identification et d’analyse des parties prenantes. Sur le terrain, **il est difficile de bien identifier toutes les parties prenantes étant donné que certains individus et groupes ne sont pas faciles à repérer.** Une limite serait ainsi que les parties prenantes se trouvant près de la ressource ou la problématique concernée soient répertoriées, alors que celles qui sont moins visibles ne le seraient pas. En effet, un grand nombre des parties prenantes principales d’une AMP (décideurs principaux en ce qui concerne les activités pratiquées dans une AMP) se trouve loin de la zone. Afin d’éviter ce piège, il convient de démarrer l’exercice d’identification en établissant une liste de toutes les fonctions des ressources actuelles et potentielles aussi bien que les secteurs concernés par la gestion. Ensuite, pour chacun de ces éléments, il faut identifier les individus, groupes et structures impliqués actuellement, ou qui pourraient être impactés par un changement du régime encadrant l’utilisation de la ressource ou la gestion du secteur. Cette opération peut être conduite par un animateur ou une seule unité de gestion des ressources. En réalité, il n’est pas possible que l’exercice d’identification des parties prenantes soit tout à fait participatif, l’objectif étant justement de bien identifier tous les participants potentiels.

Critères pour l’analyse des parties prenantes

Pour bien mener l'analyse des parties prenantes, il convient d'utiliser différents critères parmi lesquels :

- ◆ le degré d'effort et d'intérêt ;
- ◆ le degré de dépendance sociale et économique ;
- ◆ les usages traditionnels de la ressource et leur importance pour l'identité culturelle locale ;
- ◆ des points de vue, perceptions et croyances divergents en ce qui concerne l'utilisation des ressources et la conservation ;
- ◆ l'impact actuel ou potentiel sur les ressources ;
- ◆ l'équité en ce qui concerne l'accès aux bénéfices et leur distribution ;
- ◆ la compatibilité avec les politiques nationales de conservation et de développement ;
- ◆ la capacité de gestion actuelle et potentielle.

C'est à ce stade de l'analyse que la participation de toutes les parties prenantes est vraiment souhaitable. En réalité, l'efficacité des processus de planification participative dépend largement de la capacité des partenaires d'apprécier et de comprendre les différents enjeux concernés. Ces **processus devraient avoir pour objectif de créer les conditions permettant aux participants d'exprimer leurs intérêts, besoins et souhaits et de les confronter à ceux des autres**. Dans ce sens, un processus de planification participative est en grande partie un processus de résolution et de gestion de conflits, lorsqu'il permet aux différentes parties de définir une compréhension et une évaluation communes des enjeux de toutes les parties.

Selon les enjeux identifiés et les méthodes utilisées pour le processus d'analyse des parties prenantes, des informations spécifiques seront nécessaires, exigeant donc des recherches. Parmi les domaines de recherche figurent une évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux des différentes activités et choix opérés, mais aussi une analyse des conflits actuels et potentiels au niveau des usages et des utilisateurs. En général, l'analyse des parties prenantes met l'accent sur l'utilisation de méthodes de recherche et données qualitatives. Quelques méthodes de recherches qualitatives employées dans l'analyse des parties prenantes sont les suivantes :

- expérience personnelle ;
- visites de terrain et de l'observation participative ;
- analyse documentaire ;
- entretiens avec les personnes-ressources clefs ;
- participation dans les ateliers et sessions de discussion ;
- groupes de concertation ;
- ateliers auxquels participent les parties prenantes en utilisant des méthodes d'analyse collaboratives (par exemple en complétant des matrices et des schémas).

Cependant, en fonction du temps disponible, et de la disponibilité d'experts et de ressources, l'utilisation de méthodes de recherche quantitatives permet de renforcer considérablement le processus d'analyse des parties prenantes. La collecte de données quantitatives grâce à des inventaires spécifiques et à l'utilisation de différentes sources de données (recensements, enquêtes nationales...) sert à compléter les données qualitatives par l'identification plus précise de caractéristiques importantes des parties prenantes. Il s'agit notamment des effectifs des communautés locales et de leurs tendances démographiques, du niveau d'utilisation des ressources et de la dépendance vis-à-vis de celles-ci, des spécificités économiques des parties prenantes et des niveaux de capital humain et social au sein des groupes de parties prenantes.

MODULE 5	PLANIFICATION PARTICIPATIVE
THÈME 4	Stratégies et mécanismes pour engager la participation des parties prenantes
OBJECTIFS	Développer des compétences pour la mise en oeuvre de stratégies et de méthodes permettant d'assurer l'implication réelle de toutes les parties prenantes concernées dans un processus de planification participative
IMPORTANCE	La mise en place de processus participatifs efficaces exige l'application de méthodes appropriées et un engagement à long terme au niveau de la sensibilisation et de la préparation des parties prenantes
PRÉSENTATION	Discussions avec un animateur, exercices en groupes, jeux de rôles.
DURÉE	3-4h

--

CONCEPTS DE BASE

Le rôle de l'animateur (-trice)

Pour réussir les processus de planification participative il faut un bon niveau d'animation et d'encadrement. **Etant donné que ces interventions impliquent des intérêts divers et parfois contradictoires, il vaut mieux que l'ANIMATEUR (-TRICE) n'ait pas de parti pris.** Un des organismes impliqués dans le processus peut jouer le rôle d'animateur, ou bien il est possible de faire appel à une partie ou structure externe à cet effet. L'élément essentiel est que toutes les parties concernées acceptent de travailler avec l'animateur (-trice) qui doit se montrer sensible aux différences entre les parties prenantes et capable de se servir de tout un éventail d'outils de communication pour créer un consensus.

Egaliser les chances des participants

Dans n'importe quelle situation, tous les acteurs impliqués n'ont pas la même opportunité ni la même capacité de participation. **Le niveau et la qualité de leur participation sont conditionnés par différents facteurs sociaux (classe, langage, genre, race, éducation...).** L'*AUTONOMISATION* pourrait se définir comme le processus par lequel les individus, notamment les pauvres et les défavorisés, prennent leur vie et leur destin en main grâce à l'information, aux compétences et ressources, à l'autorité, à la coopération et à l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes. Pour que la participation aboutisse à l'autonomisation, d'une part le processus doit réunir les groupes d'acteurs concernés autour de la table ; d'autre part, il faut mettre en place des dispositifs égalisant les chances de toutes les parties prenantes impliquées dans le processus.

Mise à disposition d'informations

La participation efficace des parties prenantes dans les processus de planification dépend de l'accès qu'elles ont aux informations nécessaires pour élaborer des propositions et prendre des décisions. Ces informations se présentent sur plusieurs supports, mais les supports ne sont pas aussi facilement accessibles à toutes les parties prenantes. L'animateur a la responsabilité d'assurer que toutes les parties prenantes disposent

des informations nécessaires sur des supports accessibles pour qu'elles puissent participer le mieux possible.

Les sources principales d'informations nécessaires pour la gestion sont, d'une part, la recherche et le suivi (connaissances scientifiques) et, d'autre part, les SAVOIRS POPULAIRES (parfois appelés savoirs traditionnels ou locaux) issus d'observations et d'évaluations faites par des individus à travers le temps. Les savoirs populaires et les connaissances scientifiques constituent deux systèmes de connaissance différents : les deux sont significatifs, mais chacun génère des données distinctes.

Bien entendu, il faut recueillir des informations en relation directe avec les enjeux de gestion des AMP. Il est souvent nécessaire d'engager un processus de sensibilisation plus long et plus vaste pour sensibiliser les parties prenantes au contexte de conservation et de développement durable dans lequel la gestion se fait.

Traiter des problématiques sociales et culturelles

La participation d'un individu dans un processus de planification est affecté par plusieurs facteurs personnels et culturels qui n'ont que peu de rapport direct avec les enjeux concernés, notamment :

- ◆ **Le genre** : dans un grand nombre de sociétés carbiennes, les préoccupations et enjeux des femmes attirent moins d'attention que ceux des hommes et les représentants des groupes de parties prenantes sont plus souvent choisis parmi les hommes. Dans un forum participatif, l'équilibre entre les hommes et les femmes et leurs rôles respectifs peut avoir un effet positif ou négatif sur leur façon de participer. Les femmes sont souvent moins disposées à s'exprimer dans les forums dominés par les hommes.
- ◆ **La race et l'ethnicité** sont des facteurs d'aggravation de conflits dans la Caraïbe susceptibles d'être utilisées pour influencer des processus populaires. Des personnes de la même race ou ayant la même ethnicité que l'individu responsable d'un processus participatif pourraient être perçues comme ayant plus de pouvoir dans le processus que les autres. Les facteurs de race et d'ethnicité se voient souvent renforcer par des facteurs économiques, certains groupes ayant en général plus de pouvoir économique que les autres.
- ◆ **Langue** : un grand nombre de sociétés carbiennes sont bi- ou multi-lingues et la langue utilisée lors d'un processus participatif confère du pouvoir aux personnes qui la parlent le mieux. La tendance est de communiquer dans la langue de l'élite politique et économique, affaiblissant davantage la position des individus parlant une langue locale ou un dialecte.

- ◆ **Appartenance politique ou religieuse** : Dans certains pays de la région, l'organisation des communautés ou même des sociétés entières se base souvent sur l'appartenance politique ou religieuse et il existe souvent de fortes animosités entre les groupes. Dans ces cas, si l'appartenance politique ou religieuse des animateurs est connue, leurs motivations et objectifs seront mis en cause par les participants appartenant à un autre parti politique ou pratiquant une autre religion.

Plusieurs facteurs (éducation, classe sociale, histoire personnelle...) ont un effet sur la façon dont les participants se sentent le plus à l'aise pour agir dans les processus de planification. En général, toutes les parties prenantes se réunissent pour faire avancer les processus de planification participative, mais dans certains cas, il est plus efficace de contacter et de faire participer les parties prenantes grâce à des réunions en tête à tête, en petits groupes ou par le biais de documents écrits qu'elles rédigent. Il faut tenir compte d'un certain nombre de questions pour la mise en place de réunions de plus grande envergure. Un groupe, par exemple, serait satisfait de se réunir dans une salle de conférence climatisée, alors que ce serait considéré comme un environnement hostile par d'autres groupes, ce qui aurait un effet négatif sur leur volonté d'y participer. L'heure des réunions, le niveau de formalité, le nombre de participants, la disposition de la salle et même la nourriture servie sont des facteurs ayant un effet positif ou négatif sur le niveau et la qualité de participation des différents groupes.

Mobilisation communautaire

La MOBILISATION COMMUNAUTAIRE se réfère aux activités réalisées afin de motiver un groupe d'individus vivant ou travaillant ensemble à s'intéresser à un problème spécifique ou à atteindre un objectif précis. Pour réaliser une mobilisation communautaire efficace, il faut d'abord comprendre la dynamique sociale existant au sein de la communauté : les dirigeants reconnus, le degré de crédibilité des organismes locaux et d'autres institutions fonctionnant dans la communauté, l'expérience passée de la communauté en termes de mobilisation et d'actions communes, les activités en cours aujourd'hui... Il faut également prendre en compte le fait qu'une communauté n'est pas homogène mais composée d'un large éventail de groupes ayant des intérêts divers et parfois opposés. Par ailleurs, il existe au sein de beaucoup de communautés de la région, une méfiance profonde à l'égard du gouvernement et des individus venant de l'extérieur et les **initiatives qui semblent s'imposer de l'extérieur ont sans doute du mal à mobiliser l'intérêt des participants potentiels.** Il est souvent très efficace de travailler avec les organismes locaux sérieux connaissant la dynamique de la communauté et ayant leurs propres méthodes de mobilisation. Toutefois, en ce qui concerne le statut d'individus et d'organismes au sein de la communauté, il est

important d'être conscient que les premières impressions puissent être faussées en faveur des acteurs détenant le pouvoir financier ou politique.

Processus de concertation efficaces

Les processus de concertation efficaces se caractérisent par la participation dynamique et équitable de toutes les parties prenantes concernées, qui se base sur des connaissances. Un seul et unique modèle n'existe pas : dans la conception du processus il faut tenir compte du nombre et de la diversité des parties prenantes, du cadre temporel, de la complexité et des polémiques en ce qui concerne les enjeux dont il est question, de la surface de l'aire concernée...

Les processus de concertation les plus efficaces démarrent dans les premières phases de planification et impliquent les parties prenantes à l'identification des enjeux, à la formulation d'une vision et à la définition d'objectifs. Si les parties prenantes sont associées au processus après la réalisation de ces phases initiales, il est difficile d'obtenir ou de maintenir leur participation, étant donné que les objectifs du processus pourraient avoir peu d'intérêt pour eux ou même être nuisibles.

Comment assurer la participation ?

Etant donné l'évolution constante de la zone marine et côtière des Caraïbes, la planification est un processus continu qui ne s'arrête pas avec la mise en oeuvre de décisions. Pour répondre à ces évolutions il faut maintenir des structures dans lesquelles tous les acteurs sont impliqués dans la gestion et la prise de décisions. Pour assurer la participation, il est nécessaire de créer des dispositions institutionnelles assurant l'implication des parties prenantes. **Il faut aussi dédommager les parties prenantes pour le temps passé et les efforts fournis** de façon convenable et équitable. Les animateurs de processus participatifs doivent faire attention à ne pas créer de faux espoirs et à rester cohérents en honorant leurs engagements.

Incitations sociales et économiques

Pour assurer un bon niveau de participation, les gestionnaires d'AMP peuvent chercher des moyens pour créer des incitations sociales et économiques harmonisant davantage les objectifs de gestions des AMP et les intérêts des parties prenantes. Les actions de création et de gestion d'AMP nécessitent souvent de nouveaux instruments pour la maîtrise des ressources ayant

parfois un impact direct sur les moyens de subsistance et le bien-être des parties prenantes. Des incitations positives dans le contexte d'une AMP encouragent un comportement en faveur de la conservation de la zone. Des incitations négatives pourraient également exister créant de la résistance aux actions en faveur de la conservation.

Les organisations internationales et les universitaires insistent de plus en plus sur la corrélation entre les systèmes écologiques et sociaux et le besoin d'articuler de façon concrète la relation entre le bien-être de la communauté et la conservation de la biodiversité (IUCN 2008). Des études récentes démontrent que les impacts sur la communauté ne sont pas souvent pris en compte dans la création et la gestion des aires protégées en Amérique latine, dans les Caraïbes et ailleurs, ayant souvent comme résultat un manque de collaboration -- ou même de la résistance -- de la part des parties prenantes (communautés de pêcheurs par exemple) aux actions en faveur de la conservation (CANARI 2005). D'un autre côté, les données empiriques montrent que les AMP produisent des bénéfices sur le plan social et économique pour ces communautés sous forme de réduction de la pauvreté, de moyens supplémentaires pour réaliser leurs projets et en mettant en place une base pour protéger et renforcer leur identité ainsi que les valeurs culturelles locales (Leisher et al., non daté.). Par ailleurs, il semble que si les parties prenantes s'aperçoivent que la présence d'une AMP produit des bénéfices réels sur le plan social et économique, elles seront plus susceptibles de valoriser et de protéger la zone (Solares-Leal et Gil 2003, McPherson 2008).

En fonction du contexte dans lequel se trouve l'AMP, il est possible de mettre en oeuvre des stratégies très variées afin de réconcilier le bien-être de la communauté et la conservation de l'AMP et d'encourager une gestion responsable des AMP de la part des parties prenantes. Il est important pour les gestionnaires d'AMP d'identifier et d'éviter les incitations négatives mais aussi d'identifier les opportunités leur permettant de soutenir les incitations positives qui favorisent le soutien des parties prenantes et de la communauté. Avec l'appui des gestionnaires d'AMP, les communautés locales peuvent profiter des bénéfices suivants :

- occasions de participer dans de nouvelles activités économiques liées à l'AMP comme le tourisme ;
- perspectives améliorées (au niveau national et international) pour le financement de projets soutenant le développement local comme outil permettant de renforcer la conservation ;
- aide financière et technique en faveur des organisations communautaires ;
- nouvelles opportunités de formation pour créer des alternatives économiques ;
- prêts pour l'achat d'engins de pêche pour soutenir des pratiques de pêche plus durables ainsi que d'autres alternatives économiques ;
- perspectives d'emplois reliés aux AMP (gardes, assistants de recherche et autres) ;
- soutien pour une meilleure commercialisation des produits locaux ;

- accès privilégié aux zones de pêche et amélioration de la productivité des pêches en augmentant les stocks de poissons et en renforçant le contrôle de la pêche illégale ;
- autonomisation par leur implication dans des processus de gouvernance des AMP et leur participation dans des réseaux locaux et internationaux ;
- renforcement et soutien des pratiques et activités culturelles traditionnelles ;
- protection de ressources locales précieuses (par ex. pour que les plages ne soient pas artificialisées par des promoteurs extérieurs) ;
- réaffirmation et préservation de l'histoire locale et des valeurs culturelles locales grâce aux échanges avec les chercheurs ;
- protection de zones et de ressources ayant une grande importance pour l'identité culturelle locale du fait de leur sens symbolique ou rituel.

MODULE 5	PLANIFICATION PARTICIPATIVE
THÈME 5	Gestion des conflits
OBJECTIF	Comprendre comme la bonne gestion des conflits peut avoir un effet positif sur les processus participatifs.
IMPORTANCE	Le conflit est un résultat inéluctable des processus participatifs. Pourtant, s’il est bien géré, le conflit permet de faire progresser les processus de planification participatifs et d’améliorer l’efficacité de la gestion.
PRÉSENTATION	Discussions avec un animateur; études de cas.
DURÉE	2h

CONCEPTS DE BASE

La finalité des processus participatifs est de parvenir à un consensus en ce qui concerne les besoins et les objectifs (Mayoux 1995 : 241). Parfois il est difficile de déboucher sur un consensus du fait d'intérêts et d'objectifs différents et contradictoires. A bien des égards, les processus participatifs sont des démarches nécessitant des négociations, dont l'objectif est la résolution et la gestion de conflits actuels et potentiels (entre et parmi les utilisateurs des ressources, entre les usages des ressources ou entre les objectifs et les stratégies de gestion des ressources).

Le CONFLIT surgit quand des acteurs ayant des intérêts divergents ou contradictoires n'arrivent pas à trouver un terrain d'entente. Dans le cas des ressources naturelles dans les Caraïbes, le conflit provient très souvent d'un changement de régime de gestion. **Dès lors qu'un changement au niveau de la gestion apporte une modification des règles implicites ou explicites encadrant l'accès à ou l'utilisation des ressources naturelles, les rapports entre les parties prenantes intéressées par ces ressources se transforment également.** Si le changement a pour conséquence une perte réelle ou imaginaire d'avantages, le conflit s'ensuit. Par exemple, la création d'une AMP peut créer un conflit entre l'organisme gestionnaire et les utilisateurs traditionnels de la zone (par exemple, les pêcheurs), s'ils ont l'impression d'avoir perdu l'accès à leur zone de pêche et de gagner peu ou rien en échange, ou si ce sont surtout les intérêts liés au tourisme qui ont gagné du terrain. Dans de nombreux cas, la diminution des ressources halieutiques fait évoluer les priorités des acteurs concernés qui adoptent de nouveaux métiers et des alternatives économiques.

Le conditionnement humain est tel que nous percevons en général le conflit en termes négatifs, pourtant il peut avoir une fonction positive et constructive dans notre société. Bien géré, **le conflit offre la possibilité d'évaluer et de faire un bilan et peut représenter un moteur du changement.** Le conflit permet d'aborder des problèmes qui auraient pu bloquer la gestion à une phase ultérieure du processus. Au contraire, s'il n'est pas bien géré, le conflit peut s'avérer contre-productif et bouleverser le dispositif de gestion des ressources.

Il vaut mieux parler de la façon de traiter des conflits en termes de gestion plutôt que de résolution étant donné que les **conditions de gestion d'une AMP évoluent en permanence et que des variables génératrices de différends sont constamment introduites.** La **GESTION DE CONFLIT** implique la mise en place des dispositifs pour gérer des litiges ou différends actuels ou futurs. Cette façon d'aborder le conflit reconnaît explicitement que le conflit existe maintenant et existera à l'avenir et propose une manière générale de s'y préparer. Le processus d'identification des parties prenantes est une étape importante de la gestion de conflit aidant à

définir où se trouvent les problèmes actuels et potentiels. La **RÉSOLUTION DE CONFLITS** est une bonne démarche pour gérer des litiges individuels qui se présentent.

La gestion de conflits fait partie des responsabilités des gestionnaires d'AMP. Ils doivent jouer des rôles différents dans ce processus (animateur, négociateur, décideur...). Si l'organisme gestionnaire fait partie des acteurs impliqués dans le conflit, les gestionnaires d'AMP doivent identifier une méthode de résolution de conflits convenable et acceptable par toutes les parties concernées. **La communication efficace est un outil essentiel dans la gestion de conflits.**

Caractéristiques des conflits dans les aires protégées

Lewis (1997) a identifié quatre caractéristiques principales des conflits dans les zones de conservation, qui correspondent également aux conflits dans les AMP. Toutes ces caractéristiques ne s'appliquent pas forcément à chaque conflit auquel pourrait se trouver confronté un gestionnaire d'AMP, mais elles aident à éclairer et à aborder le contexte.

Plusieurs parties prenantes sont concernées.	Les conflits concernent souvent la perte d'avantages ou d'accès à ou d'utilisation de ressources. Souvent il semblerait qu'un groupe d'acteurs gagne aux dépens des autres groupes.
Des facteurs et des conditions externes à l'aire protégée ont une influence sur ces conflits.	Pour bien comprendre les racines des conflits et y répondre efficacement, les gestionnaires devraient porter leur regard au-delà des limites de l'aire protégée dont ils sont responsables. Ces facteurs externes peuvent être : politique (changement de gouvernement) ; législatif (introduction de nouvelles lois ou de nouveaux règlements ayant un effet à l'intérieur ou à l'extérieur de l'aire protégée) ; économique (une récession locale) ; ou environnemental (du fait de la dégradation des ressources dans des zones reliées à l'écosystème protégé).
Des phénomènes scientifiques et socio-culturels sont impliqués.	Des données scientifiques ne sont pas toujours disponibles, en particulier au début des interventions, pour aider les décideurs à prendre des décisions ; des désaccords peuvent survenir du fait des divergences entre les connaissances

	scientifiques et le savoir local, notamment lorsque les scientifiques sous-estiment la valeur de celui-ci.
Le manque de ressources financières est souvent un frein à l'identification de solutions aux conflits.	La possibilité de mettre en place différentes solutions dépend parfois de l'accès aux ressources financières permettant d'obtenir le matériel et les services nécessaires pour faciliter le processus de résolution.
D'après Lewis, 1997.	

Conseils pour gérer les conflits

1. **Comprendre la nature du conflit et ses causes profondes.** Il est important de comprendre les différentes manifestations du conflit (symptômes) et pourquoi un problème surgit (causes). Ce processus peut nécessiter de la recherche et de faire appel à des intervenants et services externes. Dans une AMP un conflit apparaît parfois sous forme de non-respect des règlements de la zone de la part d'un groupe d'utilisateurs. Dans une situation semblable, il est important de comprendre quels sont les membres du groupe qui ne respectent pas les règlements, s'ils faisaient partie du processus de concertation et de négociation à l'origine, si les conditions sociales et économiques ont évolué modifiant ainsi le comportement et le processus de prise de décision parmi les membres du groupe...
2. **Analyser les enjeux (y compris les rapports de force entre les parties prenantes) au démarrage du processus et définir clairement les intérêts.**
3. **S'assurer que le processus pour parvenir à une solution est légitime et acceptable pour toutes les parties.** Il faut s'assurer notamment que toutes les parties prenantes concernées font partie du processus et que les positions et enjeux sont défendus par les porte-paroles désignés à cet effet. Le processus utilisé doit être culturellement, socialement et politiquement adéquat.
4. **Garantir que le processus est transparent, c.-à-d., que toutes les parties concernées sont au courant de toutes les étapes dans le processus et impliquées dans la prise de décision convenablement.**
5. **Parvenir à un consensus sur la méthode utilisée pour aborder le conflit et définir des objectifs pour chaque étape des négociations.**

6. **Concevoir des processus de négociation par étape** et atteindre des résultats pour celle en cours avant d'entamer la prochaine étape dans le processus.
7. **Commencer par la résolution de problèmes simples avant de tenter de résoudre des questions plus complexes.** De cette façon il est possible pour les parties en négociation de se focaliser sur des problèmes plus faciles à résoudre et pour lesquels il est plus facile de trouver un accord.
8. **Pour conclure, établir un accord** indiquant clairement les conditions et les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre.

Façons d'aborder le conflit

Différentes méthodes existent pour réunir des acteurs ayant des intérêts divergents afin de parvenir à un accord. Les quatre méthodes suivantes sont utilisées pour résoudre des litiges relatifs à l'utilisation de ressources marines :

NÉGOCIATIONS AUTONOMES: Un processus formel ou informel dans lequel les parties en conflit parlent de leurs différends volontairement et sans facilitateur pour parvenir à un accord acceptable aux deux parties.

FACILITATION : Les parties en conflit ont des rapports et se communiquent directement et recherchent des solutions elles-mêmes, mais avec l'aide d'un ou plusieurs facilitateur(s).

MÉDIATION : Les parties en conflit font appel volontairement à un tiers indépendant et impartial pour encadrer et diriger le processus afin de trouver un accord. En général, il n'y a pas de contact direct entre les parties en conflit.

ARBITRAGE : Les parties prenantes présentent leur cas à une tierce partie indépendante ayant l'autorité d'imposer une solution. L'arbitre tente de prendre en considération les points de vue de toutes les parties, de tester des solutions et options et enfin il élabore la solution qui convient le mieux à toutes les parties.

Bibliographie

- Bass, S., B. Dalal-Clayton, and J. Pretty. 1995. *Participation in Strategies for Sustainable Development*. International Institute for Environment and Development. Environment Planning Issues No. 7, May 1995. 118 pp.
- Borrini-Feyerabend, G. (ed.). 1997. *Beyond fences: seeking social sustainability in conservation*.
Volume 1: a process companion. IUCN, Gland, Switzerland. 129 pp.
- Borrini-Feyerabend, G. (ed.). 1997. *Beyond fences: seeking social sustainability in conservation*.
Volume 2: a resource book. IUCN, Gland, Switzerland. 283 pp.
- Borrini-Feyerabend, G. 1996. *Collaborative management of protected areas: tailoring the approach to the context*. IUCN Social Policy Group, Gland, Switzerland. 67 pp.
- Brown, K., W.N. Adger, E. Tompkins, P. Bacon, D. Shim, and K. Young. 1998. *A framework for incorporating stakeholder participation in marine resource management: a case study in Tobago*. CSERGE Working Paper GEC 98-23. 25 pp.
- Brown, N.A. 1997. *Devolution of authority over the management of resources: the Soufriere Marine Management Area, St. Lucia*. CARICAD AND CANARI. CANARI Technical Report no. 243. 21 pp.
- Cox, J. and C. Embree. 1990. *Sustainable Development in the Caribbean*. A report on the Public Policy Implications of Sustainable Development Caribbean Region Conference, May 28-30, 1990, Kingston, Jamaica. Institute for Research on Public Policy. 248 pp.
- Fiske, S.J. 1992. *Sociocultural aspects of establishing marine protected areas*. Ocean and Coastal Management 18:25-46.
- Geoghegan, T. (ed.) 1995. *Marine protected areas and fisheries management*. Caribbean Park and Protected Area Bulletin 5(2). 12 pp.

-
- Krishnarayan, V. 1998. *Report on the workshop on Principles of Participation and Co-Management for Resource Management Professionals*. November 1996/April 1997. CANARI Technical Report No. 254. 21 pp.
- Lewis, C. 1997. 'Conflicts in conservation'. Pages 62-64 in Borrini-Feyerabend, G. (ed.). *Beyond fences: seeking social sustainability in conservation*. Volume 2: a resource book. IUCN, Gland, Switzerland.
- Mayoux, L. 1995. *Beyond naivety: women, gender inequality and participatory development*. Development and Change Vol. 26:235-258. Institute of Social Studies, United Kingdom.
- McPherson 2008
- Pendzich, C., G. Thomas and T. Wohlgenant. 1994. *The role of alternative conflict management in community forestry*. FAO Forests, trees and people programme, phase II. Working Paper N1 1. 152 pp
- Renard, Y. 1994. *Community participation in St. Lucia*. Community and the Environment: Lessons from the Caribbean 2. CANARI and Panos Institute. Washington, D.C. 12 pp.
- Renard, Y. and S.K. Koester. 1995. *Resolving conflicts for integrated coastal management: the case of Soufrière, St. Lucia*. Caribbean Park and Protected Area Bulletin 5(2):5-7.
- Smith, A.H. 1994. *Community involvement in coral reef monitoring in the insular Caribbean*. Pages 59-67 in A.T. White, L. Zeitlin Hale, Y. Renard and L. Cortesi, eds. Collaborative and community-based management of coral reefs: lessons from experience. Kumarian Press, West Hartford, CT, USA.

Annexe 5.1 : Typologie de participation

Comment les acteurs participent dans les programmes et projets de développement

Type	Caractéristiques
1. Participation manipulatrice	La participation est illusoire : des représentants des populations siègent dans les comités officiels, mais ils n'ont pas été élus et n'ont aucun pouvoir.
2. Participation passive	Les participants sont tenus informés de ce qui a été décidé ou de ce qui est déjà arrivé. L'administration ou la direction du projet apporte une information unilatérale sans écouter les réponses des participants. Les informations partagées appartiennent uniquement aux acteurs externes.
3. Participation par consultation	La participation se fait par le biais de consultations ou d'enquêtes. Définissant à la fois les problèmes à aborder et le processus pour recueillir les informations, des agents externes ont la maîtrise sur le plan de l'analyse. Un tel processus de consultation ne donne aux participants aucun rôle dans la prise de décision et les agents externes n'ont pas l'obligation de tenir compte de leur opinion.
4. Participation en échange d'avantages matériels	Les acteurs participent en fournissant des ressources, comme des journées de travail en échange de nourriture, d'argent ou d'autres avantages matériels. Les participants ne sont impliqués ni dans les expérimentations ni dans le processus d'apprentissage. Cette forme d'échange est souvent appelée « participation », mais les « participants » n'ont aucune motivation à continuer à utiliser les technologies ou pratiques lorsque les avantages matériels ne sont plus là.
5. Participation fonctionnelle	Les agences externes considèrent la participation comme moyen pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du projet, en particulier la réduction de coûts. A cette fin, les participants peuvent créer des groupes pour atteindre ces objectifs. Une telle participation peut être interactive et s'accompagner d'une prise de décision commune ; toutefois, elle s'exerce en général plutôt après la prise des décisions majeures par les agents externes. Au pire, les participants au niveau local se trouvent cooptés pour servir des objectifs externes.
6. Participation interactive	Les participants font une analyse en commun, développent des plans d'action, mettent en place de la formation ou des actions pour renforcer la capacité des institutions locales. La participation est envisagée comme un droit, pas seulement comme un moyen pour atteindre les objectifs du projet. Le processus fait appel à des méthodologies transdisciplinaires basées sur des perspectives multiples et l'utilisation de processus d'apprentissages systématiques et structurés. Les groupes ainsi constitués prennent le contrôle des systèmes locaux de décision et de ce fait les participants sont motivés à maintenir les structures et les pratiques mises en place.
7. Participation effective	Les participants prennent des initiatives indépendamment des institutions externes afin de transformer les systèmes. Ils établissent des contacts avec des institutions externes pour obtenir les ressources et les conseils techniques dont ils ont besoin, tout en gardant la maîtrise sur l'utilisation des ressources. La participation effective peut s'étendre si les gouvernements et les ONG proposent un cadre de soutien convenable. La participation

Type	Caractéristiques
	effective peut ou non mettre en cause la répartition de richesses et de pouvoir.

Source : Pretty 1995, dans Bass et al. 1995

Annexe 5.2 : Lexique

Arbitrage	Un processus de règlement de différends où, dans une audition privée, une tierce personne choisie mutuellement par les parties en conflit (ou nommée par une autorité), prend connaissance des preuves et discussions et propose une décision basée sur ses mérites.
Renforcement des capacités	Le processus d'amélioration des capacités des groupes et des institutions à définir et à atteindre leurs objectifs.
Co-gestion	Une convention entre deux ou plusieurs parties sur le partage et la répartition des droits et responsabilités de gestion.
Communication	L'échange d'informations ou de messages entre individus ou groupes dans le but de transmettre du sens.
Mobilisation communautaire	Des activités réalisées afin de structurer un groupe de personnes habitant ou travaillant ensemble pour aborder un problème spécifique ou atteindre un objectif.
Conflit	Une situation dans laquelle des parties ayant des intérêts divergents n'arrivent pas à trouver un terrain d'entente.
Autonomisation	Processus dans lequel les individus, notamment les pauvres et les défavorisés, prennent leur vie et leur destin en mains grâce à l'information, aux compétences et ressources, à l'autorité, à la coopération et à l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes.
Equité	L'attribution de droits et la répartition de bénéfices équitables et justes.
Facilitation	Processus aidant les parties concernées à parvenir à un consensus sur un plan d'action ou pour résoudre un conflit.
Dispositif institutionnel	Mécanisme par lequel les droits et responsabilités relatifs à l'usage et la gestion d'une ressource sont répartis, règlementés et appliqués.
Régime de gestion	Les conditions et un ensemble de règles mises en application pour gérer la façon par laquelle (et à quelle vitesse) on laisse

	s'épuiser ou voit se régénérer une ressource.
Médiation	Résolution négociée d'un conflit grâce à un tiers indépendant et impartial qui joue le rôle d'intermédiaire entre les parties en conflit.
Participation	L'implication réelle des parties concernées dans la prise de décision et les actions relatives à la gestion d'une aire ou d'une ressource.
Planification	Un processus systématique d'identification et de sélection de l'alternative la plus appropriée pour réaliser un objectif précis.
Savoirs populaires	Informations, compétences et méthodes relatives à l'état, l'utilisation et la gestion d'une ressource acquises par des individus ou communautés intéressés à cette ressource depuis longtemps par le biais d'une démarche empirique. Désignés aussi comme « savoirs traditionnels » ou « savoirs locaux ».
Négociation autonome	Le règlement d'un conflit par les parties concernées sans l'aide d'un facilitateur.
Partie prenante	Un individu, groupe ou organisme impliqué dans un changement des conditions encadrant la gestion ou l'utilisation d'une ressource, d'une aire ou d'un secteur, ou qui pourrait en être impacté.
Analyse des parties prenantes	Une analyse des intérêts, droits et responsabilités pouvant être attribués à chaque partie prenante pour déterminer sous quelle forme et dans quelle mesure ils participent au processus de gestion.
Identification des parties prenantes	Inventaire des groupes, individus, institutions et initiatives ayant des intérêts, des droits ou des responsabilités au niveau des ressources à gérer.
Développement durable	Un processus de développement qui améliore la qualité de vie à tous les niveaux en ne recevant guère de soutien externe et préservant ou valorisant la ressource de base.
Usages traditionnels	Exploitation extractive ou non-extractive d'une ressource pratiquée depuis longtemps, en général par les populations locales dans le cadre d'activités de subsistance.

Annexe 5.3 : Planification participative pour l'Aire Marine Protégée de Soufrière

Historique

L'AMP de Soufrière est située sur la côte sud-ouest de Sainte Lucie. Cette aire est unique et remarquable grâce à la richesse et à la diversité de ses ressources naturelles et culturelles. Du fait de l'isolement et de la topographie accidentée de cette zone, l'économie locale souffre depuis plusieurs décennies. De nos jours, le tourisme est considéré comme une occasion pour créer de nouveaux bénéfices pour la communauté et pour mettre en place des liens productifs avec d'autres secteurs, notamment l'agriculture et la pêche.

Au cours des dernières décennies, les activités humaines se sont concentrées sur la côte dans une petite zone fragile. Les principaux secteurs impliqués sont la pêche (environ 100 pêcheurs travaillant à temps complet et 50 à temps partiel), le tourisme (deux grands stations balnéaires et plusieurs établissements hôteliers plus petits, des chambre d'hôtes et des restaurants), la communication et le transport (le port de Soufrière accueillant un grand nombre de yachts de croisière), les loisirs (seulement deux plages à proximité des zones résidentielles) et l'urbanisation (dans la ville de Soufrière qui compte 4 000 habitants).

La pêche au filet maillant et avec des sennes de plage est une activité importante dans laquelle se spécialisent certains pêcheurs. D'autres pêcheurs, à temps complet pratiquent la pêche à la traîne des espèces pélagiques de décembre à juillet et utilisent des casiers et palangres le reste de l'année. La plupart des pêcheurs travaillant à temps partiel se spécialise dans la pêche au casier. Il y a une coopérative de pêche à Soufrière.

La croissance du secteur touristique au cours des vingt dernières années, associée au développement de la ville et à l'accroissement des différents impacts environnementaux des établissements humains, a créé de nouvelles pressions sur les ressources côtières et donné naissance à de graves conflits entre les différents groupes d'utilisateurs de ressources tout en ayant un impact majeur sur les pêcheurs et leurs activités. Les conflits les plus sérieux opposent plongeurs et pêcheurs (au sujet des récifs) ainsi que les pêcheurs à la senne et les utilisateurs de yachts jetant ancre dans les zones de pêche. Dans tous les cas, les pêcheurs se sentent déplacés et privés de leurs zones de pêche traditionnelles.

La réponse initiale des collectivités territoriales et d'autres acteurs s'est avérée largement insuffisante, exacerbant de nombreux conflits et portant préjudice aux pêcheurs. Par exemple, des Réserves marines et des Zones de pêche prioritaires ont été créées par voie légale, mais sans limites, laissant beaucoup de place à l'interprétation de la loi par les différents utilisateurs. Dans les zones dans lesquelles des Zones de pêche prioritaires, avaient été instaurées (selon les pêcheurs) de nombreuses activités différentes se pratiquaient, limitant ainsi les usages traditionnels. La construction d'hôtels et d'infrastructure limite aussi l'accès à certaines plages qui avaient eu un rôle important pour les loisirs et la pêche à la senne. En général, la communauté de Soufrière, y compris les pêcheurs, avait peut d'occasion de participer au processus de prise de décisions concernant ces ressources et leur utilisation.

Dans ce contexte, les pêcheurs de Soufrière avaient l'impression que leurs intérêts n'étaient pas bien défendus et que leur droit d'accès à la ressource était compromis. La situation s'est aggravée à la fin des années 1980 avec la construction d'un embarcadère dans une zone importante pour les pêcheurs qui avait été instituée comme Zone de pêche prioritaire par le Ministre de l'Agriculture et des Pêches.

Le processus de négociation

Un processus de planification participative a été initié dans ce contexte en juillet 1992 pour tenter d'aborder les problèmes multiples face auxquels se trouvaient les utilisateurs de ressources marines et côtières à Soufrière. Placée sous les auspices de la Fondation Régionale pour le Développement de la Soufrière (une ONG locale), le processus de négociation a été conduit par l'Institut Caraïbéen des Ressources naturelles (CANARI) en collaboration avec le Département des Pêches du Ministère de l'Agriculture. Son déploiement a duré 18 mois, avec la conduite des activités suivantes :

- ◆ l'identification de toutes les parties prenantes et l'application de critères afin d'évaluer leurs différents droits et responsabilités ;
- ◆ la sensibilisation et la mobilisation des pêcheurs, avant le début des négociations officielles, pour assurer un bon niveau de participation dans le processus ;
- ◆ une première réunion d'un jour, réunissant une soixantaine de participants représentant tous les groupes et secteurs concernés par les ressources marines et côtières ainsi que les activités dans la région de Soufrière, afin d'identifier les enjeux et d'établir les bases sur lesquels le processus de négociation pourrait se faire. Pendant cette réunion, les participants ont créé une carte des ressources, problèmes et enjeux, définis lors d'une sortie sur le terrain en bateau ;
- ◆ une deuxième réunion d'un jour, avec le même groupe de participants, pour confirmer les informations sur la carte, identifier les causes des différents problèmes, et élaborer

- des recommandations pour les enjeux sur lesquels un accord pourrait être trouvé facilement ;
- ◆ des négociations spécifiques, conduites individuellement ou en petits groupes, pour élaborer des recommandations générales concernant les questions où les conflits sont plus vifs ;
 - ◆ une troisième réunion d'un jour, pour confirmer toutes les décisions déjà prises et pour entamer des discussions concernant les structures de gestion et les dispositifs de mise en œuvre ;
 - ◆ diffusion à tous les participants d'un projet d'accord résumant toutes les conclusions et recommandations ;
 - ◆ une quatrième réunion d'un jour, avec un groupe réduit, pour affiner les recommandations concernant les instruments institutionnels et juridiques ;
 - ◆ rédaction d'un document final, *Accord sur l'utilisation et la gestion de ressources marines et côtières à Soufrière, St. Lucie*, soumis pour approbation au Cabinet des Ministres ;
 - ◆ présentation au public de cet Accord, en présence de représentants de l'Etat et de toutes les structures concernées au niveau local et national.

Le public a été informé via les médias des activités et de l'état d'avancement du projet pendant toute sa durée.

L'Accord prévoit la création d'une Aire Marine Protégée de Soufrière (AMPS), lancée officiellement le 1 juillet 1995. Il met en place cinq zones différentes de gestion et établit un certain nombre de mesures qui devraient assurer une utilisation rationnelle des ressources par l'implication et la collaboration de toutes les parties prenantes concernées.

Participation de la communauté de pêcheurs dans la prise de décisions

Le processus de Soufrière illustre bien la place de l'information dans un processus de planification et il est particulièrement important de souligner une des méthodes employées. Il s'agit de la création d'une carte des ressources marines, des enjeux, et des conflits, de la part des participants pendant leur sortie dans l'aire analysée. Cette activité s'est avérée très utile : elle a généré des informations précieuses tout en utilisant le savoir des utilisateurs de la ressource (notamment les pêcheurs et les plongeurs) et montrant sa valeur. Ainsi, des liens d'affinité se sont créés entre « ceux qui avaient des connaissances » (les pêcheurs, les plongeurs et un scientifique local). Leur crédibilité a aussi été renforcée face à l'autorité des représentants de l'Etat.

L'expérience de Soufrière est aussi intéressante car les animateurs se sont intéressés dès le début du processus à la nécessité de mobiliser les pêcheurs et d'assurer qu'ils y participeraient. A cette fin, il a fallu organiser une série de réunions, animées par un acteur de la communauté, sans l'intervention d'agences gouvernementales, afin de présenter aux pêcheurs les opportunités que représentait la décision d'organiser des négociations, ainsi que pour les aider à mettre en place un système de représentation. Par le biais de ce processus, les pêcheurs ont choisi huit délégués qui représentaient les différentes sortes de pêche, et ils ont préparé des positions communes avant et pendant ces réunions. Ainsi, les pêcheurs, qui sont bien souvent impuissants dans les négociations avec les agences gouvernementales et d'autres secteurs importants de la société, étaient en mesure de participer pleinement.

Le troisième enseignement de cette expérience est que des incitations sont nécessaires si on veut que les différentes parties prenantes participent. Sinon, les parties impliquées dans un processus de négociation peuvent facilement s'en retirer. En effet, il est important de se rappeler que les participants d'un processus de négociation ont toujours le choix entre les négociations et l'action unilatérale. Il est crucial pour les animateurs et les participants impliqués dans le processus d'être conscients de cette réalité, et de savoir que les puissants seront toujours tentés de passer par l'action unilatérale pour résoudre les litiges retirant ainsi au final des plus gros avantages. En ce qui concerne l'AMP de Soufrière, pendant la période de négociations de 18 mois un tel scénario impliquant des acteurs avec des intérêts importants s'est réalisé au moins trois fois.

Cependant, les pêcheurs sont restés fidèles au processus et engagés jusqu'à la fin, ce qui pourrait être attribué, du moins en partie, à leur statut social et politique. En effet, leur seule option était de participer ; de leur point de vue, même une possibilité réduite de peser sur une décision est mieux qu'aucune possibilité. Pour les individus et institutions impliqués dans l'animation d'un processus de planification participative, c'est plutôt positif, pourtant un danger réel existe : si nous ne sommes pas vigilants, la participation d'un groupe impuissant peut être complètement dévalorisée.

D'après Renard, Y. et S. Koester. 1995. Resolving conflicts for integrated coastal zone management: the case of Soufriere, St. Lucia (Résolution de conflits pour la Gestion Intégrée d'une Zone Humide Littorale : le cas de Soufrière, Sainte-Lucie). Caribbean Park and Protected Area Bulletin 5(2): 5-7.